



Le Maroc, pionnier dans la réglementation de la collecte et de l'exportation des météorites

Le Maroc, pionnier dans la réglementation de la collecte et de l'exportation des météorites En 2020, le Maroc a instauré une réglementation unique dans la région, régissant la commercialisation et l'exportation des météorites. Cette initiative fait du Maroc une exception parmi les pays à fort potentiel de collecte de ces roches extraterrestres, où ces activités sont généralement strictement interdites. Dr Hasnaa Chennaoui, spécialiste des météorites et cratères d'impact et professeure à l'université Hassan II de Casablanca, éclaire cette réglementation novatrice dans un article publié dans la revue scientifique de référence, *Meteoritics & Planetary Science*. La nouvelle législation marocaine vise à être accessible et compréhensible pour les chercheurs internationaux travaillant sur les météorites. «Il était crucial pour nous que cette législation soit reconnue mondialement. Les laboratoires et musées à travers le globe disposent de météorites provenant du Maroc», explique Dr Chennaoui. Origine de la réglementation Le processus a commencé en 2014, lorsque le Maroc a mis à jour sa loi sur les mines, incluant un article sur la régulation de la collecte et de l'exportation des fossiles, minéraux, et météorites. Le décret d'application, élaboré par le Service géologique marocain et l'Association pour la protection du patrimoine géologique du Maroc (APPGM), a été approuvé en 2019 et mis en oeuvre en février 2020. Avant ce décret, l'exportation de météorites n'était ni totalement légale ni illégale, car aucune réglementation spécifique n'existait. Dr Chennaoui, membre de l'APPGM depuis 2004, souligne les efforts continus



pour mettre en place un cadre juridique qui valorise le patrimoine géologique marocain. Un modèle gagnant-gagnant Destiné aux chercheurs, collectionneurs, commerçants, et exportateurs de météorites, ce cadre législatif clarifie les règles du jeu pour tous les acteurs concernés. «Toute personne peut demander une autorisation auprès de la direction de la Géologie pour collecter des fossiles, minéraux ou météorites. Les chasseurs doivent fournir des informations sur leurs découvertes et laisser un échantillon à la direction», précise Dr Chennaoui. Ce système vise à légaliser la collecte et l'exportation tout en protégeant ce patrimoine précieux. Le Maroc est le seul pays africain et arabe à disposer d'une telle réglementation, contrairement à des pays comme le Sultanat d'Oman, où l'exportation de météorites est strictement interdite. Dr Chennaoui souligne que l'interdiction totale n'a pas réussi à protéger ce patrimoine, souvent sujet à une exportation illégale.

**Contribution des météorites marocaines à la science** Les météorites marocaines, collectées pour la première fois dans les années 2000, jouent un rôle crucial dans la recherche scientifique. «Les météorites marocaines contribuent à au moins 50 % de la littérature scientifique internationale», souligne Dr Chennaoui. La plus grande chute observée a eu lieu en 2008 à Tamdakht, dans la région de Ouarzazate, avec plus de 500 kg de météorites collectés. La vente de ces roches dépend de leur rareté, avec des prix pouvant atteindre des sommets pour des météorites lunaires, par exemple. Malgré la réglementation mise en place, la vente illicite de météorites persiste, notamment via les réseaux sociaux. Dr Chennaoui conclut en appelant à une meilleure compréhension et application de cette réglementation pour préserver ce patrimoine unique. Le 23/08/2024 Rédaction de l'AMDGJB Géoparc Jbel Bani